



## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

### **AVIS PUBLIC**

*Avis est par la présente donné par le soussigné greffier-trésorier par intérim et directeur général par intérim, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan procédera, lors de la session ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 13 avril 2026, à 19 h 30, à la salle de la Chapelle au Vieux-Couvent située au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan, à l'adoption du règlement 582-2026 intitulé «Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de Saint-Roch-de-l'Achigan». Ce code poursuit les buts suivants :*

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;*
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;*
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;*
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;*
- 5) Adopter la Charte contre l'intimidation en politique et y adhérer.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 26<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2026.*

*(Original signé)*

---

*Daniel de Brouwer  
Greffier-trésorier par intérim  
Directeur général par intérim*